



Commune de Saint-Alban de Montbel

Compte rendu du Conseil Municipal du : 29 octobre 2018

Mme le Maire Annick CHEVALIER : Présidente de séance

Secrétaire de séance : Bernard-Paul EMINET

Membres présents

CHEVALIER Annick

LEGER Luc

DURET Sylvain

NOEL- LARDIN Patrick

EMINET Bernard Paul

SENFTE Catherine

GRIMONET Henri

SZLAPKA Jean

Membres absents et excusés

BARDON Benjamin – pouvoir à CHEVALIER Annick

POUPENEY Annick – pouvoir à GRIMONET Henri

SCHNEIDER Audrey – pouvoir à LEGER Luc

Membres absents non excusés

MERCY Paul

RENAUDIN Géraud

Ordre du jour

- Délibération pour prise en compte des frais de réparations du vélo de M. GIRARD, victime d'un accident de la route
- Délibération pour subvention ADMR de Novalaise
- Délibération pour autorisation permission de voirie lotissement Les Grillons
- Délibération pour contrats du personnel communal
- Questions diverses

Début de la séance à 20h10

Avant d'ouvrir la séance

Madame le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour la délibération afin de valider le cabinet retenu par la commission d'appel d'offres pour la révision du PLU.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Approbation du CR du 25 septembre 2018

Pour : 09 | Contre : 0 | Abstention : 0

1 – Délibération pour prise en compte des frais de réparations du vélo de M. GIRARD, victime d'un accident de la route

Madame le Maire signale l'accident survenu Route du Munin à M. Philippe GIRARD le 1er août 2018.

Ce dernier a chuté en vélo à cause d'un ralentisseur non correctement signalé sur la voie publique.

Cette chute a occasionné des blessures et une ITT (Incapacité Totale de Travail) de plusieurs jours ainsi que des dégâts pour son vélo.

M. GIRARD a sollicité une participation de la Mairie à la réparation de son vélo.

Madame le maire soumet la délibération au vote pour les frais de réparation du vélo de M. GIRARD pour la somme de 261,60 €.

Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 0

2 - Délibération pour subvention ADMR de Novalaise

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de Novalaise est un service d'aides à la personne hors portage des repas (qui est du ressort de l'ADMR de Saint-Genix sur Guiers). Elle est subventionnée en partie par les communes au prorata des heures effectuées de l'année précédente.

Madame le Maire rappelle que l'ADMR arrive à l'équilibre financier grâce aux subventions obtenues des collectivités locales et du Département.

En 2017 l'AMDR a réalisé 1204 h d'intervention sur la commune de Saint-Alban de Montbel.

Madame le maire soumet la délibération pour une subvention de 1575 € au vote.

Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 0

3 - Délibération pour autorisation permission de voirie - lotissement Les Grillons

La délibération concerne la construction par l'OPAC de 9 logements au lieu-dit "Les Collombettes".

Ces logements seront alimentés au gaz propane, relié à une cuve gérée par l'entreprise Primagaz.

La mise en place de la conduite de gaz aura lieu le long de la voie publique. Elle suppose donc une autorisation de la commune de Saint-Alban de Montbel accordée à l'entreprise Primagaz dans le cadre d'une occupation du domaine public.

Madame le maire soumet la permission de voirie au vote.

Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 0

4 - Délibération pour contrats du personnel communal

Madame le Maire fait le point sur la situation des personnels d'accompagnement et d'animation pour les enfants des écoles de Saint-Alban de Montbel.

En fonction de la défection de deux personnes et qui doivent donc être remplacées, deux postes d'adjointes d'animation sont à pourvoir et soumis à délibération du Conseil.

Sylvain DURET expose les options et souligne les contraintes horaires pour les personnes qui disposent d'un nombre d'heures faible en intervention dans les écoles.

Deux postes sont placés en délibération du Conseil Municipal :

Marie Pujol

Contrat de 17 h par semaine au titre d'adjointe d'animation.

Du 5 novembre 2018 au 6 juillet 2019.

Contrat en attente d'une réponse du Centre de Gestion.

Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 0

Anabele Burdyk

Contrat de 11 h par semaine au titre d'adjointe d'animation.

Du 1 novembre 2018 au 31 octobre 2019.

Contrat annualisé

Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 0

5 – Délibération afin de valider le cabinet retenu par la commission d'appel d'offres pour la révision du PLU

Madame le Maire signale la réunion de la commission "appels d'offres" qui a eu lieu le mardi 23 octobre 2018.

Cette dernière a permis de recevoir en entretien 3 cabinets pour la gestion et l'accompagnement de la révision du PLU.

Participaient à cet entretien au titre de la commune de Saint-Alban de Montbel :

Annick CHEVALIER, Annick POUPENEY, Henri GRIMONET.

Les cabinets concernés étaient :

Atelier BDA, Atelier 2 et Eco-Stratégie

Henri GRIMONET présente les résultats des entretiens.

Ces derniers comportaient trois volets

- Motivations du candidat
- Problématiques techniques et coûts
- Compréhension du projet

Chaque thème des volets se voyait attribuer une note en fonction de l'appréciation des membres de la commission d'appels d'offre :

- 1 = Convaincu
- 0,5 = Moyennement convaincu
- 0 = Pas convaincu

Les résultats de la commission sont les suivants

- Atelier 2 = 8,75 / 10
- Eco-Stratégie = 8,25 / 10
- Atelier BDA = 5,25 / 10

Atelier 2 est retenu pour une proposition de 50 922 € TTC.

Madame le maire soumet le choix de la commission "appels d'offres" au vote du Conseil Municipal.

Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 0

Questions diverses

Subvention de la Région concernant le projet « Cœur de Village »

Madame le Maire indique que la Région accorde une subvention supplémentaire de 8000 € pour le projet “ Cœur de Village”.

Accord de l'OPAC pour vendre certaines maisons du lotissement Les Grillons

Madame le Maire indique l'accord de l'OPAC pour proposer à la vente certaines maisons (louées au titre de logements sociaux) du lotissement Les Grillons.

L'OPAC attend le chiffrage afin de faire une proposition d'achat aux locataires.

Madame le Maire indique qu'une personne locataire est d'ores et déjà intéressée pour l'acquisition de sa maison.

Madame le Maire indique qu'en 1985 les logements ont été construits sur la même parcelle et avec un unique permis de construire.

Les nouveaux logements sociaux prévus au lieu dit “les Colombettes” vont être construits sur la même parcelle. En conséquence, il sera nécessaire d'attendre la fin des travaux du nouveau programme pour envisager la vente de maisons de l'ancien programme.

Fusion des communes de Ayn et de Dullin

Cette fusion avait été évoquée lors des questions diverses du Conseil Municipal du 4 juin 2018.

La décision finale devait avoir lieu avant le 31 décembre 2018 en fonction des prochaines élections municipales de 2020.

Madame le Maire indique les résultats des votes des Conseils Municipaux des deux communes.

Ces derniers se sont réunis le même jour, à la même heure, et les votes ont eu lieu à bulletins secrets.

- Pour la commune d'Ayn : Pour : 4 | Contre : 5 | Abstention : 0

- Pour la commune de Dullin: Pour : 5 | Contre : 2 | Abstention : 2

Le quorum n'étant pas atteint, le projet de fusion est donc abandonné.

Réunion du mercredi 7 novembre 2018 organisé par le SMAPS

Sylvain DURET signale une réunion le mercredi 7 novembre 2018 de 18h00 à 21h00 à la salle François Cachoud.

Cette réunion est organisée par le SMAPS (Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard) sur le thème de l'économie locale.

Compte tenu de ses obligations professionnelles, Sylvain DURET indique qu'il risque d'être empêché de participer à cette réunion. Il demande la nomination d'un suppléant en cas d'absence.

Henri GRIMONET se propose pour être ce suppléant.

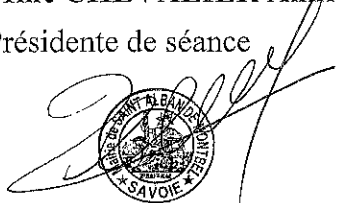
Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 26 novembre 2018 à 20h

Fin du conseil municipal à : 21h15

Mme CHEVALIER Annick

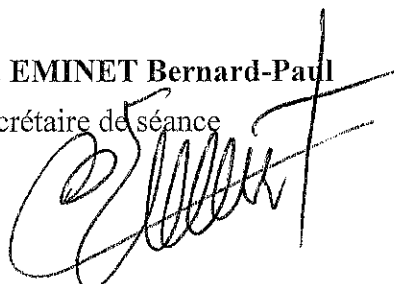
Présidente de séance



The image shows a circular official seal of the Savoie region with a signature written over it.

M. EMINET Bernard-Paul

Secrétaire de séance



The image shows a handwritten signature of M. EMINET Bernard-Paul.